



|                               |                              |
|-------------------------------|------------------------------|
| Convocation :..... 03.10.2022 | Membres ( statutaires.... 10 |
| Affichage :..... 03.10.2022   | ( présents..... 7            |
|                               | ( votants..... 7             |

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

### DU COMITÉ SYNDICAL

### SÉANCE DU JEUDI 13 OCTOBRE 2022 À 18H

N° 2022/19

**Objet : Convention d'Objectifs et de Moyens avec l'INU Jean-François Champollion**

#### Membres présents :

##### Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet :

M. Arnaud BOUSQUET, Mme Catherine DURAND, Mme Marie-José KERBORIOU-GUIRAUD, M. Francis MATHIEU.

##### Conseil Départemental du Tarn :

MM. Michel BENOIT, Christophe TESTAS, Mme Eve BUGIS.

#### Secrétaire :

M. Christophe TESTAS

#### Assistaient également à la réunion :

M. Christophe ADNOT, Trésorier principal

M. Jean-Luc CHAMBAULT, Directeur en charge du développement du site d'enseignement supérieur – recherche – innovation de Castres-Mazamet

Mme Idalina DOS SANTOS, Assistante de direction – Syndicat mixte

Mme Josette FABRE, Responsable des affaires financières

M. Olivier FROMENTEAU, Chargé d'opérations pour Thémélia

M. Elyes LAMINE, Directeur de l'école d'ingénieurs ISIS

Mme Sarah PENALBA, Agent en service civique

## Délibération n°2022/19

### Convention d'Objectifs et de Moyens avec l'INU Jean-François Champollion

Le Président ayant exposé,

Depuis 2012, le Syndicat mixte et l'INU Jean-François Champollion définissent les objectifs de développement de l'offre de formation et de recherche sur le site de Castres et leurs engagements respectifs, dans le cadre d'une convention d'objectifs et de moyens.

Il est proposé de conclure une nouvelle convention d'objectifs et de moyens pour les années 2021-2022, 2022-2023 et 2023-2024.

Cette convention est pluriannuelle, sous réserve des engagements financiers du Syndicat mixte pris annuellement lors du vote par celui-ci de son budget ; l'engagement financier au titre de la première année est précisé dans la convention ; elle fait ensuite l'objet d'avenants annuels pour l'actualiser ou la préciser.

La participation annuelle est versée sur appels de fonds.

Pour l'année universitaire 2021-2022, le montant de la participation s'élève à 61 300 € pour les 3 volets de mesures suivants :

Volet 1 – Développer une offre de formation porteuse d'avenir préparant aux métiers de demain

Volet 2 – Promouvoir une recherche pluridisciplinaire en santé numérique motrice pour l'innovation et reconnue au niveau international

Volet 3 – Favoriser la réussite et l'épanouissement des étudiants.

A ce montant s'ajoute une aide exceptionnelle à hauteur de 10 000 €, pour les actions spécifiques suivantes :

1 – promotion de la recherche – création d'un collectif sur un axe stratégique de recherche correspondant à une priorité nationale : le numérique au service de la santé.

2 – dynamisation des coopérations internationales – projets humanitaires

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité des voix :

-approuve le projet de convention d'objectifs et de moyens avec l'INU Jean-François Champollion, jointe en annexe à la présente délibération,

-approuve le montant de la participation de 61 300 € pour l'année universitaire 2021-2022, et l'aide exceptionnelle de 10 000 € pour les actions spécifiques mentionnées ci-dessus,

-dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget de l'exercice 2022 du Syndicat mixte, chapitre 65, article 65738,

-autorise le Président à effectuer les démarches nécessaires en vue de signer cette convention.

Fait et délibéré à Castres, le 13 octobre 2022

Pour extrait et conforme

Le Président,

Arnaud BOUSQUET

